Annexe 3 au règlement de la consultation - Cadre de mémoire technique

Le soumissionnaire devra présenter son mémoire technique en suivant la présente trame.

Les informations présentées dans la présente trame seront regroupées dans le document unique intitulé « mémoire technique ».

En cas de groupement d’opérateurs économiques, un seul cadre de mémoire technique devra être remis.

**Sous-critère 1 : Pertinence de l’organisation, de la méthodologie des études d’exécution et organisation préparatoire, des méthodes et de la gestion du chantier :**

## Description de la méthodologie des études, synthèse et gestion de chantier au sein de l’accord-cadre

* Description des méthodes et moyens pour le relevé avant intervention des existants ;
* Description de l’organisation et des méthodes pour la réalisation des prestations décrites au titre de l’accord-cadre
* Description de la démarche qualité (études d’exécution, chantiers, réception…)
* Prise en compte des contraintes spécifiques :
* De l’environnement du site, de son fonctionnement (ERP) ;
* Proximité d’éléments fragiles et notamment les réserves d’œuvre de l’EPMO ;
* La réalisation des prestations en condition plomb.

# Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations

* Les matériaux et produits nécessaires à la réalisation des prestations au titre de l’accord-cadre ;
* Description du matériel envisagé pour l’ensemble des prestations pour le transport et les manutentions ;
* Description du matériel envisagé pour l’ensemble des prestations sur site, compris :
* Les outils ;
* Les moyens de levage et de manutention dans la zone de montage ;
* Les moyens de levage et de manutention à pied d’œuvre ;
* Le matériel annexe (protection des compagnons et des ouvrages adjacents) ;
* Description des matériaux avec transmission des fiches techniques ;

**Sous-critère 3 : Pertinence des moyens humains dédiés à l’exécution des travaux**

*Le soumissionnaire précisera :*

* Le référent de l’accord-cadre (qualifications et expériences professionnelles
* Les effectifs pressentis pour réaliser les missions dues au titre de l’accord-cadre, comprenant profil, qualifications et expériences professionnelles (études d’exécutions, encadrement sur site, personnel d’exécution, personnel pour la partie administrative et financières).
* Organisation de l’équipe, compris l’organigramme type pour la réalisation d’une opération de travaux faisant l’objet d’un marché subséquent;

Identification des fournisseurs

Organisation de la sous-traitance (l’identification des prestations sous-traitées, les qualifications des entreprises présentées).

# Critère 3 – Valeur environnementale de l’offre

La méthodologie de l’entreprise qui traitera à minima les sujets suivants :

* Sensibilisation des salariés intervenant sur le chantier sur les enjeux environnementaux,
* Propreté et organisation du chantier,
* Manutention des déchets de déconstruction au sein du bâtiment,
* Maîtrise des rejets et des pollutions (eau, sol, air),
* Minimisation des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, vibratoires)
* Optimisation de l’organisation des déplacements des salariés et du matériel de chantier,
* Recours au réemploi pour les installations de chantier et de protection des surfaces et du bâtiment,
* Gestion des déchets et objectif de revalorisation des déchets.